

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 09 avril 2026

DCC202641 Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant de Lanterne

Le neuf avril deux mille vingt-six à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le premier avril deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 53

Présents votant (52)

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique AMBERT-GRANDJEAN, Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Benjamin GRONDIN, Michel SARRAZIN, Régis LODS, Véronique STOLL, Stéphane LEVREY, Marie-Alyette JACQUES, Valentin FLEYTOUX, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, Ludovic COTIN, Nicole ROUSSEL, Laurent TARD, Nicolas RICHARD, Énora GRISEY, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Christophe FOURNOT, David BALAUD, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Édith LUCIEN, Jérémy CHAMAGNE, Michaël MUHLEMATTER, Benoît PETON, Jean DESMARTIN, Virginie VILMINOT, Alexis HENRY, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Sophie TARAN, Christophe ROSSÉ, Véronique LOUIS, Romain WICKY, Xavier BATAILLE, Dominique DAVAL, Catherine BOURDIN, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Maryline ROBERT.

Ont donné pouvoir (1)

Marie-Pierre DUPRÉ à Laurent TARD.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5711-1 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 9 février 2024 portant changement de nom du syndicat mixte d'aménagement de la Lanterne et modification des statuts du syndicat désormais dénommé syndicat mixte du Bassin Versant de la Lanterne, notamment les articles 7.1 et 7.2 ;

Le syndicat mixte du Bassin Versant de la Lanterne a pour objet principal la préservation et la restauration du bon état des milieux aquatiques ce qui se traduit par l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Il intervient dans les limites du périmètre pour les cours d'eau et milieux associés à la rivière La Lanterne (bassin versant).

Le Président propose au conseil communautaire désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au syndicat mixte du bassin versant de la Lanterne.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne les délégués suivants à l'unanimité.

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Éric FRECHIN	Stéphane LEVREY
Cyril LUZET	David BALAUD

Fait à SAULX, le 09 avril 2026
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état